

Article 1 - Organisation

La course cycliste est organisée sous la dénomination La Classique Genevoise (LCG).

Article 2 - Conditions

Ne sont pas autorisés les tandems, vélos couchés, vélos à pignon fixe, vélos pliants, handbike et vélos à assistance électrique.

La manifestation se déroule sur des routes ouvertes à la circulation, les cyclistes doivent respecter le code de la route et n'emprunter que la partie droite de la chaussée.

Les giratoires et virages se négocient par la droite en circulation normale et ne seront pas coupés.

Article 3 - Parcours

La course se compose d'une boucle à parcourir à plusieurs reprises selon la catégorie.

Les détails (plan, graphique, ...) sont disponibles sur le site internet de l'édition en cours.

Article 4 - Sécurité

- a. chaque vélo est conforme à la loi sur la circulation routière (LCR) ;
- b. le port du casque est obligatoire ;
- c. le guidon type "triathlon" est interdit ;
- d. les cyclistes sont tenus de suivre le parcours dans son intégralité ;
- e. les cyclistes doivent respecter les indications des commissaires et des signaleurs ;
- f. Les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours ;
- g. Les cyclistes devront participer au briefing d'avant course.

Article 5 - Comportement

Les cyclistes ne respectant pas le présent règlement, risque une disqualification.

Les cyclistes doivent respecter le code de la route et se conformer aux instructions des services de l'organisation.

Le fairplay et l'amitié sont les valeurs de cette course, chaque cycliste doit d'abord y participer avec un esprit convivial.

L'épreuve se déroule dans un milieu naturel, aucun jet de détritrus quel qu'il soit n'est autorisé, sous peine de disqualification immédiate.

Selon les conditions météorologiques les organisateurs peuvent prendre toutes les décisions pour que la compétition se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Article 6 - Catégories

Les détails (horaires, nombre de tours, distance, etc...) sont disponibles sur le site internet de l'édition en cours.

Catégories LCG :

- uniquement pour cyclistes populaires ne possédant pas de licence pour les courses cyclistes sur route
- deux formats de distances avec deux vagues de départ
- chaque distance se compose de différentes catégories en fonction de l'âge et du sexe,
- le nombre maximum de cyclistes est fixé à 200 par distance,
- l'âge minimum est de 15 ans révolu (les mineurs doivent présenter une décharge signée par le représentant légal lors du retrait du dossard).

Article 7 - Inscriptions

L'inscription ainsi que le paiement se font auprès du chronométreur.

L'inscription est prise en compte uniquement lorsque la finance d'inscription est payée (date du paiement faisant foi).

Le délai d'inscription est fixé à environ une semaine avant la course ou lorsque le nombre maximum de cyclistes est atteint.

Il n'y a aucune inscription sur place le jour de la course.

La course a lieu par n'importe quel temps, l'absence au départ ou l'abandon n'entraîne aucun remboursement de la finance d'inscription.

Catégories LCG :

- la finance s'élève à CHF. 60.- par cycliste,
- l'inscription comprend, un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un repas, la planche de prix et un tirage au sort des dossards.

Article 8 - Dossard

- La remise des dossards s'effectue le jour de la course et jusqu'à 15 minutes avant chaque départ.
- Durant la course, chaque cycliste porte de manière visible sur son dos le dossard remis par l'organisateur.

Article 9 - Classement

Un classement de l'ensemble des catégories sera établi à l'issue de la manifestation.

Les cyclistes possédant une licence ne pourront pas prendre le départ (pas de dossard distribué). En cas de participation à la course = hors classement.

Fait foi le classement établi par le comité d'organisation.

Article 10 - Réclamations et appels

Les réclamations doivent être déposées auprès du comité d'organisation de l'épreuve au plus tard quinze minutes après la fin de la course.

Article 11 - Planche de prix

Prix souvenir : à chaque cycliste venant retirer son dossard,

Podium : aux trois premiers de chaque catégorie,
aux trois clubs les plus représentés (toutes catégories confondues).

Tirage au sort : de plusieurs dossards post-course.

Les lots sont remis uniquement aux personnes concernées et présentes lors de la cérémonie.

Article 12 - Responsabilité

Par son inscription, chaque cycliste accepte le présent règlement et déclare s'y soumettre entièrement.

Chaque cycliste court sous sa propre responsabilité et doit être en possession d'une assurance individuelle en responsabilité civile et accidents résultant de sa participation à l'épreuve et renonce à toute action juridique contre l'organisateur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol ou dégât.

Article 13 - Images

Chaque cycliste autorise expressément l'organisateur ou ayant droit à utiliser son image, sa voix et prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support dans le monde entier par tous les moyens connus et inconnus à ce jour et ceci pour une durée illimitée.

Article 14 - Droit des organisateurs

La décision d'annuler l'épreuve ou de modifier les parcours, peut être prise à tout moment par les organisateurs, sans indemnité compensatoire.